

N°4/6.11

## **GESTION 2010 - RAPPORT SUR LES COMPTES**

---

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

### **Préambule**

La Commission des finances est composée de Mmes Sylvie POUSAZ et Maria-Grazia VELINI et de MM. Eric BAUER, Alain TROGER, Yvan CHRISTINET, Helder DE PINHO, Eric DÉCOSTERD, Jean-Marc PASCHE, Vincent JAKUES, Bastien MONNEY et du soussigné président rapporteur Rémy DELALANDE.

La commission s'est réunie à 5 reprises, en séance plénière. Les sous-commissions, formées chacune de 2 commissaires, se sont organisées elles-mêmes pour mener à bien l'examen du dicastère dont elles avaient la charge.

Le préavis des comptes 2010 a été présenté à la Commission des finances le 28 mars 2011 par M. Eric ZÜGER, municipal des finances, accompagné de Mme Gerlinde STENGHELE, cheffe du Service des finances et boursière communale. Deux autres documents explicatifs ont été remis aux commissaires (Communiqué de presse et copie de la présentation *PowerPoint*). Un lien internet pointant vers les comptes en format PDF a été envoyé par email à chaque commissaire le 4 avril, et l'exemplaire en papier est parvenu le 20 du même mois aux conseillers et aux commissaires de la CoFin, par courrier postal.

Le temps dont a disposé la commission était relativement court, compte tenu des échanges de questions et réponses nécessaires à la bonne compréhension des comptes de notre commune.

Nous tenons à remercier la Municipalité ainsi que le personnel communal pour leur pleine collaboration ainsi que pour les réponses rapides et complètes, données par écrit ou par oral, aux nombreuses questions et interrogations des commissaires.

### **Généralités**

#### **Rapport de l'organe de révision**

Dans son rapport de révision à l'adresse de notre Conseil communal, la Société PricewaterhouseCoopers (PWC) de Lausanne déclare que la comptabilité est tenue conformément à la Loi sur les communes et au Règlement cantonal sur la comptabilité des communes, et par conséquent recommande l'approbation des comptes.

## Travail de la Commission des finances

Les sous-commissions ont procédé par sondages et n'ont pas contrôlé systématiquement les centaines de comptes ouverts, ni vérifié la pertinence des soldes inscrits. Aux questions posées, des réponses circonstanciées ont été obtenues et les commissaires estiment que les services financiers de notre Administration communale maîtrisent bien leur sujet et travaillent en toute transparence. Les commissaires se félicitent de l'excellent état d'esprit régnant entre la Municipalité, les différents services et la Commission des finances.

## Remarques générales sur les comptes 2010

### Contexte actuel

Si l'on considère que notre économie vient à peine de sortir de la crise, avec un regain d'expansion dans l'arc lémanique, on ne peut qu'être satisfait de voir la commune traverser cette passe difficile sans trop d'encombres.

Ainsi, au lieu d'un déficit budgété à CHF 4.6 millions, notre commune boucle ses comptes avec un déficit modéré de CHF 2,8 millions, sans que cela entame les projets municipaux tels que prévus dans le plan des investissements à venir. Car dans les faits, les charges se sont avérées CHF 500'000 en deçà des prévisions, alors que les revenus ont même progressé de CHF 130'000 environs.

### Charges de fonctionnement

Alors que les charges de fonctionnement pour 2010 atteignent CHF 109'482'157, on constate qu'elles sont en deçà de 1% par rapport au budget, et quasiment identiques à celles indiquées dans les comptes 2009. Les explications sont décrites ci-dessous :

- Autorités et personnel (CHF 29'788'967): Les charges sont plus basses car plusieurs postes ont été repourvus tardivement, ou restent à repourvoir. Notons qu'au 31 décembre dernier, la commune comptait 299 collaborateurs EPT, en hausse de 13 EPT depuis 2009. En pourcentage, cela équivaut à 27% des charges communales, ce qui correspond à la moyenne des autres communes.
- Biens et services (CHF 20'702'451): L'augmentation des charges de CHF 432'777 s'explique par la hausse du prix d'achat du gaz.
- Remboursements et subventions aux collectivités publiques (CHF 33'669'062) : l'augmentation provient de notre contribution à la péréquation intercommunale (CHF +1 million, de CHF 8,4 à 9.4 millions) ainsi qu'à notre participation supplémentaire de CHF 800'000 à la facture sociale, éléments sur lesquels nous n'avons aucune prise.
- Aides et subventions (CHF 8'323'963) : On note une augmentation des frais du parascolaire (du fait d'un plus grand nombre de places d'accueil à Morges), ainsi qu'une augmentation de 26% des subventions aux TPM par rapport à 2009 (augmentation des cadences des bus). Par contre, l'aide individuelle au logement - largement sous-utilisée - ne consomme que 10% seulement du budget initialement prévu de CHF 648'000.
- Autres postes : L'augmentation des prix du gaz implique une hausse de CHF 400'000. De plus, des ajustements concernant les débiteurs douteux (CHF 403'754 de pertes) et la TVA amènent des provisions supplémentaires de CHF 118'917 et CHF 114'204 respectivement.

## Revenus de fonctionnement

Ils présentent globalement une amélioration de CHF 1'326'556 (+1.25 %), pour atteindre CHF 106'673'056. Notons de plus que certains acomptes payés en 2008 par les entreprises devront probablement être ristournés en fonction des décomptes définitifs.

- Recettes fiscales : notons que sur le plan des entrées fiscales, les recettes d'impôts sur le revenu (CHF -2,6 millions), sur la fortune des personnes physiques (CHF -653'000), ainsi que sur le bénéfice des personnes morales (CHF -3,9 millions) sont en diminution par rapport à 2009, mais que cette baisse est compensée par la forte hausse des recettes provenant de l'impôt à la source (CHF +2,7 millions) et sur les successions et les donations (CHF +2,8 millions). Les revenus de l'impôt foncier augmentent de CHF 122'716 pour atteindre CHF 2'522'716 du fait de la forte activité sur le marché immobilier. Egalement, les amendes perçues à l'encontre des automobilistes diminuent significativement de CHF 413'047 pour atteindre CHF 2'276'863. Enfin, les recettes provenant de la vente cartes journalières CFF augmentent de CHF 20'000 à CHF 61'650, et les dividendes des actions de Romande Energie rapportent CHF 100'000.
- Valeur du point d'impôt : le *point d'impôt* est en nette baisse pour atteindre CHF 576'407 (2009 : CHF 635'947) et le calcul par *point et habitant* baisse en un an de 43.3 à 39.1.

## Autofinancement et cash-flow

L'autofinancement net a certes fortement baissé en une année, passant de CHF 13'347'484 (192.7%) à CHF 8'088'380 millions (108.5%) mais reste acceptable. Compte tenu de la variation du fonds de roulement, le cash-flow dégagé atteint néanmoins CHF 7'793'543 millions.

## Dépenses d'investissement

Pour notre patrimoine administratif, les dépenses d'investissement en 2010 se sont montées à CHF 7'441'666 (+ 10.8%), notamment en ce qui concerne, par exemple, la construction du nouveau Centre de Vie Infantile Sylvana, les travaux de rénovation du Temple et à Beausobre, et les aménagements d'équipements sur la parcelle En Bonjean. Des prêts sans intérêts ont également été accordés par le Conseil communal au Cinéma Odéon (CHF 312'285) et à l'Office du Tourisme (CHF 142'892). Notons que la ville dispose, comme en 2009, d'un fonds de réserve (compte 9282.05) doté de CHF 13 millions visant à soutenir les futurs aménagements d'infrastructures, ainsi qu'un autre fonds doté de CHF 6,9 millions dédié à de nouvelles places de stationnement publiques (compte 9282.07).

## Evolution de la dette communale

L'utilisation des liquidités pour financer les activités de la ville a permis de repousser de 8 mois le renouvellement d'un emprunt, et le renouvellement de deux emprunts à des taux plus favorables ont permis de réduire le service de la dette, passant de CHF 2'254'664 à CHF 1'933'528. L'endettement brut a par contre augmenté de CHF 1,9 million pour s'établir à CHF 73'370'655, soit CHF 4'971.00 par habitant (2009 : 4'862.00/habitant), mais ceci est compensé par une hausse de CHF 2'745'701 des actifs circulants, ce qui explique une baisse de la dette nette de 3.7% (CHF - 0.6 million), à CHF 15'021'830. La situation de Morges, avec un endettement net en baisse, reste néanmoins confortable par rapport à de nombreuses communes vaudoises.

## Examen des comptes par Dicastères

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE, CULTURE ET TOURISME (AGCT)

Direction : Mme Nuria Gorrite, syndique  
Sous-commission : MM. Helder de Pinho et Alain Troger

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, CULTURE ET TOURISME** La sous-commission, composée de Alain Troger et Helder De Pinho a examiné les comptes 2010 du Dicastère AGCT. Nous profitons de remercier ici Mme Nuria Gorrite, Syndique en charge du dicastère et M. Giancarlo Stella, secrétaire municipal, des réponses apportées aux questions des commissaires. Le total des charges s'élève à CHF 9'787'709 et celui des revenus à CHF 3'422'728. En comparant les comptes 2010 avec le budget 2010, nous constatons que les charges sont en augmentation de CHF 467'219 et les revenus, en augmentation de CHF 189'528. Il laisse apparaître une différence entre comptes et budget de moins CHF 277'731.

La sous-commission regrette que certaines explications dans le livre des comptes soient trop succinctes pour permettre leur bonne compréhension.

Nous vous présentons ci-dessous les questions posées par les commissaires et les réponses apportées par la Direction AGCT.

#### *Greffe municipale*

##### **1100.3011.00 Traitement Greffe**

Qu'est-ce qui justifie la différence entre le budget et les comptes ?

##### **Réponse :**

L'écart dans les dépenses est dû au fait qu'une employée du Greffe municipal a effectué un remplacement à un taux d'activité à 50 % du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre au Service du personnel pour cause de congé maternité. Le coût de cette opération est partiellement couvert par des recettes sous forme de rétrocessions d'assurance figurant dans le compte N° 13000.4361.00 sous Service du personnel.

#### *Affaires générales*

##### **11100.3102.00 Annonces, journaux**

A quoi est due la différence entre budget et comptes ? Budget CHF 10'500, comptes CHF 20'441. Dans quelle mesure les différents vœux des conseillers communaux et commissions pour la réduction de ces coûts sont pris en compte ?

##### **Réponse :**

L'écart s'explique par le nombre d'annonces parues et non par la taille des annonces. Cela est dû au nombre de manifestations ayant eu lieu en 2010.

En outre, un effort important est fait par les directions afin de réduire la taille des modèles d'annonces dans le cadre de la matrice actuelle.

##### **11100.3155.00 Entretien des véhicules, engins automoteurs et accessoires.**

Ces prestations ne sont-elles pas prises en charge par IE ? De quel type d'engins d'agit-il ?

##### **Réponse :**

Il s'agit de deux voitures de fonction :

- L'une de l'huissier
- L'autre de notre responsable manifestation.

Il s'agit de consommation de carburant, essence et gaz naturel

### **11100.3170.00 Frais de délégations et de réceptions**

A-t-on mis en place le nécessaire pour que les prochains budgets tiennent compte des différentes manifestations à venir ? (qui sont certainement souvent planifiées plus d'un an à l'avance). Exemple, C08 : 317'445, B09 : 120'000, C09 : 234'252, B10 : 244'000, C10 : 395'913 et B11 : 163'000. Pourquoi les budgets sont-ils systématiquement dépassés et dans de larges proportions ? (+ 60% !)

#### **Réponse :**

Le dépassement est lié aux coûts de différentes manifestations, qui, soit se sont révélés plus élevés que prévus, soit n'avaient pas été prévus au budget notamment :

- CHF 25'000.00 correspondant à la cérémonie de la Distinction culturelle remise à M. Jean-Marc Desponds
- CHF 30'000.00 correspondant à la manifestation du 5 mai à 17 h à Beausobre (Morges bouge) alors que CHF 20'000.00 avaient été prévus (couverte en partie par des sponsors, cf. compte 11100.4390.00 – recettes diverses);
- CHF 37'000.00 correspondant au coût du souper du personnel alors que CHF 30'000.00 avaient été prévus;
- CHF 5'200.00 correspondant à la Fête des voisins 2010 alors que CHF 4'000.00 avaient été budgétés;
- CHF 3'000.00 correspondant à la location de tentes et podiums pour la Fête de la Musique 2010;
- CHF 14'000.00 correspondant aux festivités des jumelages des Festivals lors de l'édition de Morges-sous-Rire 2010 alors que CHF 6'000.00 avaient été prévus;
- CHF 59'400.00 correspondant au coût lié à l'octroi de vin aux sociétés locales et aux manifestations diverses alors que CHF 48'000.00 avaient été prévus au budget ;
- diverses manifestations non budgétées : Forum des commerçants, échange scolaire Rheinfelden,... .

Il est tenu compte dans la mesure du possible des prochaines manifestations.

### **11100.3185.00 honoraires, études, expertises et enquêtes**

Quel est le montant attribué aux différents appuis et conseils pour les événements ou projets particuliers ? Est-ce qu'à l'avenir ces activités seront traitées en interne, principalement ce qui concerne la communication ?

#### **Réponse :**

Il s'agit d'un montant de CHF 6'000.00 pour des appuis et conseils en matière de communication. Cet élément est désormais intégré dans les activités de la chargée de communication.

### *Archives*

#### **11200.4390.00 - recettes diverses**

Quelle est l'origine de ces recettes ?

#### **Réponse :**

Il s'agit du versement par l'Association intercommunale ARASMA d'un montant de CHF 2'000.00 pour les prestations effectuées par notre archiviste en sa faveur.

### *Service du personnel*

#### **13000.3092.00 Annonces, recherche de personnel**

Explication dans les comptes : "Budget sous-estimé". Merci de préciser comme suit :

- liste des annonces passées (liste exhaustive)

- coût pour chacune des annonces
- titre du poste à pourvoir, pourcentage d'activité et durée de mission (cdd ou cdi)

**Réponse :**

- médecin-dentiste scolaire, taux d'activité 100 %, CDI, CHF 2'697.80, montant refacturé à l'ASIME
- éducateur de l'enfance, taux d'activité 60 %, CDI, CHF 2'615.55, montant entrant en ligne de compte dans les frais de fonctionnement d'un centre de vie infantine subventionné par l'AJEMA.
- Ingénieur en génie civil, taux d'activité 100 %, CDI, CHF 3'092.60
- Chargé de communication, taux d'activité 60 %, CDI, CHF 5'231.80 au total parution dans 3 journaux différents
- Collaborateur technico-commercial, taux d'activité 100 %, CDI CHF 3'043.25
- Assistant socio-éducatif, taux d'activité 80 %, CDI, CHF 2'467.50, montant entrant en ligne de compte dans les frais de fonctionnement d'un centre de vie infantine subventionné par l'AJEMA.
- Réceptionniste 100 %, taux d'activité 100 %, CDI, CHF 578.55
- Aide-bibliothécaire auxiliaire, CDI, CHF 512.45
- Chef de projet spécialiste en travaux publics CHF 2'928.05. Il s'agit du poste d'ingénieur civil mis sous une autre appellation
- 1 annonce groupée CHF 2'878.75 : 3 éducateurs de l'enfance ES à 50 %, 60 % 80 %, CDI, 3 assistants socio-éducatifs à 60 % CDI, 80 %, 90 %, 1 gestionnaire en intendance à 80 % CDI, 1 cuisinier à 100 % CDI.
- Dessinateur en bâtiment 100 %, taux d'activité 100 %, CDI, CHF 3'290.00
- Employée d'administration taux d'occupation 40 %, CDI, CHF 578.55
- Employée de maison, taux d'occupation 75 %, CDI, CHF 578.55
- Chauffeur petit bus scolaire, taux d'occupation 60 %, CDI, CHF 2'483.95
- Contrôleur de gestion junior, taux d'occupation 80 %, CDI, CHF 3'092.60
- Délégué à la vie culturelle, sportive et associative, taux d'occupation 80 %, CDI, CHF 8'446.10 pour publications dans 3 journaux
- 1 annonce groupe : 1 apprenti horticulteur en floriculture, 1 apprenti paysagisme, 3 apprentis de commerce, 1 apprenti nettoyeur en bâtiment, CHF 2'422.30 pour parution dans 2 journaux
- 1 cheffe de projet, taux d'occupation 100 %, CDI, CHF 3'372.55, montant refacturé à Région Morges
- 1 mécanicien d'automobiles, taux d'occupation 100 %, CDI, CHF 2'878.75
- 1 spécialiste en RH, taux d'occupation 70 %, CDI, CHF 4'009.65.

Tous les postes en CDD ont pu être repourvus par les offres spontanées reçues induites par notre visibilité en tant qu'employeur. Nous partageons le souci de la Commission des finances d'avoir une gestion économique du recrutement du personnel. Toutefois, les statistiques demandées ne sont pas de nature à évaluer une stratégie efficiente en matière de recrutement de personnel. En effet, des critères comme l'impact de l'annonce, la proportion entre le nombre de candidats répondant aux critères et le nombre de candidats qui ont postulé (coût administratif), le nombre de candidatures spontanées induites par l'annonce qui permettent d'engager ultérieurement des candidats, sans avoir à passer une nouvelle annonce, le temps consacré pour annoncer un poste vacant suivant les modes utilisés (annonce électronique, réseaux sociaux, etc.) et le résultat obtenu. En outre, pour obtenir ces résultats, il n'est pas possible de se limiter au titre du poste et d'envoyer les candidats sur internet. Lors d'une analyse comparative avec d'autres employeurs du secteur public plusieurs d'entre eux sont en train de faire un pas en arrière et de retourner vers une annonce plus complète.

**13000.3185.00 – Honoraires et prestations de service**

Si le cours cadres a été décalé de 2009 à 2010, pourquoi le budget n'a pas été adapté en conséquence ?

**Réponse :**

Il s'agit d'un problème de calendrier : les budgets sont établis dans les services au mois de juillet. Lorsque vous avez un décalage qui intervient dans la facturation en fin d'année, il n'est pas possible de rectifier le budget, ni de supprimer des actions utiles budgétées dans l'année en cours car elles ont toutes leurs raisons d'être.

**Beausobre – Théâtre et Foyer****15002.3182.00 Téléphones**

Quel est le type d'utilisation qui est fait ? Est-ce de la téléphonie mobile, fixe, appels à l'étranger, etc. ? Pour quelle raison les coûts sont en hausse alors que les coûts de communications chez les opérateurs sont en constante baisse ?

**Réponse :**

La clé de répartition entre les services connectés au central de Beausobre n'a pas été comptabilisée et Beausobre prend en charge la totalité des dépenses du central. Nous prenons note que pour 2011, nous contrôlerons que cette répartition soit enregistrée dans les comptes.

**15003.3185.02 Honoraires**

Quid de ces CHF 5'430.- ?

**Réponse :**

Ce sont les honoraires du personnel de salle qui ne sont pas liés aux salaires. Nous avons créé ce compte en août 2010, ce type d'honoraires étant précédemment imputé sur le compte 15003.3069.00. (Compte lié aux salaires).

**15003.3170.01 frais de réception de partenaires**

Quels sont ces partenaires, quelles synergies trouvons-nous avec eux, et que nous ont-ils apporté ?

**Réponse :**

Il s'agit des frais des réceptions organisées pour nos partenaires. Nous payons nos fournisseurs (traiteurs et boissons) et nous refacturons un montant supérieur aux partenaires. Ces recettes sont comptabilisées dans le compte 15003.4394.00.

Les partenaires nous apportent de l'argent liquide et des nouveaux spectateurs.

**15003.3185.02 – Honoraires et prestations de service**

Non, il n'y a pas de projet ou mandat liés à ce compte.

**Activités culturelles****15113.3653.02 – Subventions culturelles diverses**

Justification détaillée de la différence avec le budget, variation de +30 à +58%

**Réponse :**

Il s'agit de subsides extraordinaires versés aux sociétés culturelles et qui ont fait l'objet d'un préavis positif de la Commission consultative des affaires culturelles.

**15113.3653.10 – Société Paderewski**

Justification détaillée de la différence avec le budget, variation de +30 à +58%

**Réponse :**

Il s'agit d'un subside extraordinaire de CHF 4'000.00 et qui a fait l'objet d'un préavis positif de la Commission consultative des affaires culturelles.

***Contribution, cotisations, subventions*****15115.3193.01 – Contribution, dons, cotisations****Réponse :**

Il s'agit de versement de différentes cotisations à des groupements dont la ville est membre. Le montant le plus élevé s'élève à CHF 4'000 (en lieu et place de CHF 0.50 par habitant) et a été versé à l'Arboretum du Vallon de l'Aubonne, qui a rencontré des difficultés financières.

**15115.3653.02 – Samaritains**

Justification détaillée de la différence avec le budget, variation de +30 à +58%

**Réponse :**

Il s'agit d'un subside extraordinaire versé à une société culturelle. Il s'agit d'une erreur d'imputation. Ce montant aurait dû être prélevé sur le compte 15113.3653.02 – Subventions culturelles diverses.

***Cyberforum*****19100.3185.00 honoraires et prestations de service**

Ces prestations sont passées de 300.- à 13'455.85 en 1 an, à quoi est-ce dû ? De quelle nature sont ces prestations ?

**Réponse :**

Les comptes et le budget du Cyberforum doivent répondre aux règles comptables fixées par le SECO. Le budget 2010 et les comptes 2010 ont été acceptés par le Service de l'emploi. Ainsi, il arrive que la nature de certaines dépenses prévues selon le plan comptable communal figurent par la suite dans d'autres comptes après coup selon les directives que nous recevons. En 2010, nous avons dû renouveler de manière complète la certification Eduqua qui est indispensable pour continuer à obtenir le mandat du Service de l'emploi. La certification a coûté CHF 3'300.00 et le coaching pour le pré-audit CHF 2'500.00. Ces montants figuraient au budget et ont été pris en charge par le Service de l'emploi.

En outre, le Service de l'emploi a demandé au Cyberforum d'organiser un stage de formation pour une personne en reconversion professionnelle. Cette décision a été prise dans le courant de l'année 2010, soit en cours d'exercice. Le Service de l'emploi, au vu de la Loi sur le chômage, a dû envoyer une facture pour la prise en charge du « salaire » de la stagiaire mais, en contrepartie, il a augmenté en cours d'année sa contribution pour un montant équivalent à sa facture.

**CONCLUSION**

Nous remercions le service **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, CULTURE ET TOURISME** pour les réponses complètes qu'il nous a transmises et prions les membres de la Commission des finances ainsi que le Conseil communal de prendre acte du présent rapport.

Au nom de la sous-commission Le président rapporteur

Alain Troger



## FINANCES, ÉCONOMIE ET CONTRÔLE DE GESTION (FEG)

Direction : M. Eric Züger, municipal.  
Sous-commission : MM. Eric Décosterd et Eric Bauer

### Rapport de la sous-commission FEG

Mesdames, Messieurs,

La sous-commission composée de MM. Eric Décosterd et Eric Bauer a procédé à l'examen des comptes du dicastère Finances, économie et contrôle de gestion. Elle remercie Mme Gerlinde Stenghele, cheffe de service, et M. Eric Züger, municipal, pour les réponses fournies avec célérité à nos questions.

Dans les comptes du dicastère, les charges dépassent d'environ CHF 550'000 le montant au budget, alors que les revenus le dépassent eux d'env. CHF 860'000.

En termes de charges, toutes les rubriques principales sont généralement égales ou inférieures aux montants budgétés, à l'exception notamment du décompte final de la péréquation de l'année antérieure, sous la rubrique « Service financier » - qui constitue toutefois un élément non maîtrisable.

Quant aux revenus, toutes les rubriques principales sont généralement égales ou supérieures aux montants budgétés, notamment sous la rubrique de l'impôt, à environ CHF +700'000.

Les comptes du dicastère ont ainsi concrètement respecté le budget.

La sous-commission apporte également les compléments d'explication aux comptes suivants.

#### **1 P. 22 20001.3011.00 Traitements**

Les traitements sous « Comptabilité, administration » sont, seuls dans ce cas, en baisse de près de CHF 50'000 par rapport au BU10, inférieurs de près de CHF 24'000 par rapport aux CO09.  
Quelle est la nature du changement ?

*Le BU tient compte d'un remplacement d'une personne qui n'a pas pu avoir lieu.  
La répartition des traitements entre ce compte et le 20002.3011.00 a été adaptée par rapport à la situation réelle.*

#### **2 P. 23 20002.3011.00 Traitements**

Les traitements sont en hausse de près de CHF 8000 par rapport au BU10, supérieurs aussi aux CO09.  
Quelle est la nature du changement ?

*Voire ci-avant, clé de répartition différente.*

#### **3 P. 23 20002.3185.00 Honoraires et prestations de services**

Les honoraires et prestations de services connaissent une hausse d'environ CHF 9000 par rapport au BU10, la ligne étant à 0 aux CO09.  
Quelle est la nature du changement ? Y a-t-il une relation avec les deux variations de traitements mentionnées ci-dessus ?

*Il s'agit d'un mandat de 10'000.- pour une analyse du type d'imposition (forfaitaire ou méthode effective) de la TVA.*

#### **4 P. 23 21000.3290.00 Intérêts rémunérateurs**

Les intérêts rémunérateurs sont supérieurs d'env. CHF 60'000 aux CHF 85'000 prévus par le BU.

Quelle est la nature des montants qui sont ainsi rémunérés ? Quelle est la raison de cette hausse ?

*C'est un élément non maîtrisable qui est facturé par le service cantonal des impôts.*

Pour la sous-commission  
Le président-rapporteur  
Eric Décosterd

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION DE LA POPULATION (SP3)**

Direction : M. Denis Pittet, municipal  
Sous-commission : MM. Vincent Jaques et Jean-Marc Pasche

#### **1 PRÉAMBULE**

Mesdames et Messieurs,

La sous-commission formée de MM. Vincent Jaques et Jean-Marc Pasche, chargée de l'examen des comptes du Dicastère SP3, établit les constats suivants:

De manière globale, par rapport aux comptes 2009, nous constatons une augmentation des charges de 8.4%, soit CHF 455'238.- et une diminution des revenus de 17.5%, soit CHF 561'829.-.

Parmi les constats généraux, par rapport aux comptes 2009, nous pouvons relever une très forte diminution des revenus liée aux amendes (- CHF 413'047.-) et une baisse des indemnités en provenance de la Société générale d'affichage (- CHF 128'846.-) en raison de reports de facturation.

Au niveau des charges, toujours par rapport aux comptes 09, relevons une augmentation des charges salariales de + CHF 137'231.-, réparties entre le Service de police et celui du Contrôle des habitants. Notons aussi une forte augmentation des charges de + CHF 42'357.- relative aux frais de contentieux et de poursuites. Signalons enfin les variations financières concernant l'établissement des permis étrangers et documents d'identité; l'établissement des passeports biométriques n'étant plus de compétence communale.

#### **2 ANALYSE DE COMPTES ET RÉPONSES AUX QUESTIONS**

Nous avons examiné plus précisément certains comptes, et avons questionné le Service SP3 à propos de quelques écritures. Le résultat de notre travail, enrichi des réponses obtenues, vous est livré ci-dessous.

## SERVICE DE POLICE

### **60000.3069.00 – Indemnités et frais pour les chiens** [charges CHF 3756.–]

*Les charges réelles sont approximativement égales pour 2009 et 2010, alors que le budget prévoyait CHF 8200.– (plus du double) Pourquoi? A-t-on renoncé à renforcer la brigade canine?*

**Réponse:** Nous avons mis au budget notre volonté de continuer d'avoir un effectif canin digne de ce nom. Toutefois, dans les faits, les deux chiens prévus n'ont pas réussi leur examen en début d'année, un étant trop jeune et un autre blessé. L'incorporation d'un seul chien au mois de juillet a permis une économie involontaire.

### **60000.3091.00 – Cours de formation, concours, participations réunions de police**

Le budget 10 prévoyait des charges de CHF 254'000.–. Les comptes 10 indiquent CHF 122'522.–. La différence de CHF 131'478.– s'explique par la diminution d'un aspirant de police; des cours pour sous-officiers ont aussi été reportés.

### **60000.3092.00 – Frais de recherche et transfert de personnel** [charges CHF 30'028.–]

Le Service de police avait estimé au budget 10 CHF 51'000.– de frais de transfert de personnel. Des besoins en baissent expliquent l'écart de CHF 20'972.–.

### **60000.3102.00 – Annonces, journaux, documentation** [charges CHF 74'366.–]

Diminution des charges de CHF 16'880.– par rapport aux comptes 2009. Relevons que si les charges 2010 sont légèrement supérieures au budget, cette diminution par rapport aux comptes précédents était souhaitée par la commission; nous l'encourageons à poursuivre dans cette voie.

### **60000.3116.00 – Uniformes et matériel corps de police** [charges CHF 82'714.–]

Augmentation des charges de CHF 33'611.– par rapport aux comptes 2009, et supérieures de CHF 11'114.– par rapport au budget 2010. Le service indique des coûts d'équipements en hausse, des remplacements d'armes et des achats d'armes supplémentaires.

### **60000.3151.00 – Entretien mobilier, machines, matériel** [charges CHF 8999.–]

*Des contrats d'entretien ont été supprimés; économie réalisée de CHF 14'901.– par rapport au budget. Ces contrats d'entretien étaient-ils compris dans les charges 2009 (CHF 5125.–)? Le budget 2010 s'élevant à CHF 23'900.–, comprenait-il des contrats supplémentaires qui n'ont pas été conclus? Ou était-il prévu des dépenses extraordinaires qui ne sont pas survenues? Sont-elles à venir?*

**Réponse:** Nous avons prévu, lors de l'élaboration du budget, un montant de CHF 16'000.– pour l'entretien et le contrat d'entretien de la machine à microfilm. Malheureusement, la maison Kodak a dénoncé unilatéralement le contrat en fin 2009, sous prétexte que plus aucune pièce n'existait pour cette machine. Nous n'avons pas trouvé d'entreprise pour la remplacer. Aucun report n'est prévu et il nous faudra prévoir le remplacement de cette machine ou revoir la manière de stocker nos archives.

### **60000.3151.02 – Achat, location entretien matériel radar** [charges CHF 21'559.–]

Une économie de CHF 12'941.– a été réalisée par rapport au budget 2010. Des projets ont été revus à la baisse, nous indique-t-on.

**60000.3155.01 – Frais de véhicules / assurances et taxes** [charges CHF 9851.–]

*Augmentation d'environ 50% par rapport au budget et aux comptes 09. S'agit-il d'une augmentation du nombre de véhicules de police en circulation ou y a-t-il eu une augmentation massive des assurances?*

**Réponse:** Le nombre de véhicules est resté inchangé, soit 5 voitures et 2 motos. Le montant plus élevé est dû à une erreur d'imputation interne (en liaison avec les autres comptes 3155 de la commune).

**60000.3181.00 – Affranchissement** [charges CHF 79'796.–]

Les comptes 2010 correspondent au montant budgété. Par rapport aux comptes 2009, les frais d'affranchissement ont diminué de CHF 15'377.–.

**60000.3182.01 – Téléphones, abt et location nouveau central (y c. liaison Sce Info)**

[Charges CHF 17'741.–] *Le budget prévoyait une dépense de CHF 25'300.–; quelle est la raison de cette diminution de charges de CHF 7559.–?*

**Réponse:** Nous avons fait preuve d'une excessive prudence lors de l'élaboration du budget, voulant tenir compte de l'augmentation du personnel de police, fait qui s'est révélé sans conséquence en finalité.

**60000.3184.00 – Frais de contentieux et de poursuites** [charges CHF 72'141.–]

*Par rapport aux comptes 2009, les charges ont augmenté de CHF 42'357.–, supérieures de CHF 32'141.– par rapport au montant budgété. Cette augmentation est «explosive» (env. 3x par rapport aux comptes 09 et 2x par rapport au budget) Pourriez-vous nous transmettre des détails relatifs à cette augmentation des litiges, alors que le produit des amendes perçues a, lui, drastiquement baissé? Cela concerne-t-il spécifiquement un secteur?*

**Réponse:** Il s'agit uniquement du secteur des amendes traitées par la Commission de police qui a vu le contentieux exploser pour des raisons non identifiées à ce jour, alors que le nombre des amendes est en baisse. Une partie du contentieux a pu être compensé par la suite (voir remarques 60000.4390.00). C'est la première fois qu'une telle augmentation du contentieux se produit et nous en recherchons les causes, car les contestations d'amendes sont, elles, stables voire légèrement en baisse.

**60000.3521.00 – Participation à la réforme policière** [charges CHF 19'606.–]

*Nouveau compte. Pouvez-vous nous indiquer en quoi consistent ces charges nouvelles? Sont-elles imposées par le Canton?*

**Réponse:** Dans le cadre de la réforme policière (police coordonnée acceptée par le peuple le 27 septembre 2009), un travail canton-communes a été mis sur pied. Cette somme représente la charge de la commune de Morges pour les ETP attribués à cette tâche. Elle était impossible à prévoir lors de l'établissement du budget et nous avons dû créer un nouveau compte, cette participation s'étendant jusqu'en 2012 si les délais sont tenus.

**60000.4312.00 – Emoluments de police** [revenus CHF 125'446.–]

Le budget prévoyait des rentrées pour CHF 150'000.–. Le compte boucle avec une diminution de recettes de CHF 13'329.– par rapport aux comptes 2009. Le budget était trop optimiste, de l'avis du service.

**60000.4370.00 – Amendes perçues** [revenus CHF 2'276'863.–]

*Le budget prévoyait des rentrées pour CHF 2'500'000.–. Les recettes sont inférieures de CHF 223'137.– par rapport au budget (-9%), surtout inférieures de CHF 413'047.– par rapport aux comptes 2009 (-15%). En relation avec la forte hausse des frais de contentieux et de poursuites, avez-vous une explication à cette évolution?*

**Réponse:** La Municipalité a demandé à la police de faire preuve de souplesse dans l'administration des amendes d'ordre, aussi le budget a été revu à la baisse par rapport au montant comptabilisé en 2009. A cet effet, un garde municipal n'a pas été remplacé momentanément.

En ce qui concerne la différence entre le budget 2010 et les comptes 2010, il y a plusieurs facteurs dont il faut tenir compte :

- Infractions vitesse et feux: bien qu'il y ait eu une hausse du nombre de véhicules contrôlés (+3.3% à 8'509'864), une baisse des infractions de 10% a été constatée.
- Infractions de circulation: en très forte baisse de 75%.
- Infractions de stationnement: en baisse de 25%.
- Infractions au règlement de police et autres règlements: en baisse de 13%.

Dès lors, il est possible de conclure que les amendes «chères» sont en forte régression, que le contentieux a explosé et que malgré le manque de recul, il est fort probable qu'un phénomène conjoncturel doit être invoqué en plus des raisons précitées.

**60000.4390.00 – Recettes diverses** [revenus CHF 71'043.–]

*Les revenus enregistrés en 2010 sont proches de ceux de 2009. Il y a tout lieu de penser que le montant budgété (CHF 45'000.–) était sous-évalué. Pour quelle raison le montant porté au budget était-il si pessimiste?*

**Réponse:** Le budget de ce compte est totalement imprévisible et une certaine retenue s'impose. En effet, en 2009, de nombreuses maladies et accidents remboursés par l'assurance ont vu l'augmentation des recettes de près de CHF 45'000.–. En 2010, n'ayant eu que peu de maladies et accident, la cause de l'excédent de recettes est autre:

Le contentieux se règle aussi et même si les coupables ne paient pas l'amende, en préférant par exemple subir une peine privative de liberté, les frais restent dus. Cette année 2010 a vu l'Office des poursuites nous rembourser plus de CHF 40'000.– qui n'étaient bien sûr pas prévus (voir remarques 60000.3184.00 et 60000.4370.00).

**60000.4521.01 – SRM – Participation des communes à la sécurité régionale**

[Revenus CHF 537'750.–] Somme inférieure de CHF 11'050.– par rapport aux comptes 2009, et inférieure de CHF 93'550.– par rapport au budget. Explication: rétrocession d'une facturation 2009 pour prestations non fournies.

**60000.4659.00 – Indemnité SGA et signalisation citadine moderne**

[Revenus CHF 66'683.–] Par rapport aux comptes 2009, les revenus ont baissé de CHF 128'846.–, et inférieurs de CHF 43'317.– par rapport au budget. Le service explique cet écart par un montant (non valorisé) de la SGA à imputer en 2011.

**SIGNALISATION, PLACES DE STATIONNEMENT, PLAN DIR. CIRC.****61000.3011.00 – Traitements** [charges CHF 431'241.–]

La baisse de charges par rapport aux comptes (- CHF 71'292.–) correspond à une diminution d'un demi EPT durant cinq mois.

**61000.3116.00 – Achat équip. et matériel spécialisé** [charges CHF 35'477.–]

Le budget prévoyait une dépense de CHF 76'500.–. Une partie des projets n'ont pas été réalisés, d'où la diminution de CHF 41'023.– par rapport au budget 10.

**61000.3037.00 – Location appareillage «All Park»** [charges CHF 35'615.–]

*Dans les comptes 09, le montant est de CHF 0.–, mais le budget 09 prévoyait CHF 21'500.– pour appareils HISA. Le budget 2010 a prévu CHF 23'000.– mais les charges réelles atteignent CHF 35'615.– Y a-t-il un report de charges non enregistrées en 2009?*

**Réponse:** La facture des frais 2009 nous étant parvenue fin mars 2010, nous n'avions pas d'autre possibilité que de la mettre aux comptes 2010, ce qui fait que les comptes 2009 sont à 0 et que les comptes 2010 sont doublés.

**61000.3143.01 – Entretien signalisation** [charges CHF 54'024.–]

Pour des raisons d'effectifs, une grande partie de l'entretien a été reporté à 2011. Les charges sont donc inférieures de CHF 35'976.– par rapport au budget.

**61000.3143.02 – Entretien parcomètres et achat matériel** [charges CHF 20'831.–]

Un montant de CHF 66'300.– a été inscrit au budget. Une diminution de charges de CHF 30'736.– est constatée par rapport aux comptes 2009, soit une diminution de 68%! Selon le service, il y a eu moins de réparations et de pannes que prévu. Apparent paradoxe: plus le matériel vieillit, moins il coûte!

**61000.3143.04 – Transports publics**

*Cette ligne de compte était intitulée «Remplacement des abris bus». Quelle est la raison de ce changement d'intitulé et quelles charges sont-elles prévues à l'avenir pour cette ligne de compte (CHF 0.– de charges en 2010)?*

**Réponse:** Le budget 2010 prévoyait uniquement le déplacement de l'arrêt de bus des Jardins sur la rue des Charpentiers. Ce point n'a pas été réalisé et a été reporté en 2011.

**61000.3161.05 – Locations places de parc diverses** [charges CHF 22'518.–]

Par rapport aux comptes 2009, une diminution des charges de CHF 26'586.– est constatée. La diminution des places louées sur du terrain privé porte ses fruits.

**61000.3185.00 – Etudes circulation** [charges CHF 0.–]

*Aucune dépense n'a été engagée au niveau des études de circulation. Le service n'a-t-il donc aucun projet en cours dans ce domaine, ou alors la facturation s'effectue-t-elle à un autre niveau?*

**Réponse:** Les études prévues avec ATD2 et IE n'ont pas pu être effectuées et ont été reportées en 2011.

**CONTRÔLE DES HABITANTS****62000.3519.00 – Part à l'Etat des permis étrangers****62000.3519.01 – Frais documents d'identité****62000.4312.00 – Produit permis étrangers et inscriptions suisses****62000.4312.01 – Produit documents d'identité**

Depuis février 2010, les passeports biométriques ne sont plus de compétence communale. Les charges sont en baisse. En outre, le nombre de nouveaux habitants était en net recul par rapport à 2009, ceci a causé la forte diminution des produits de permis et d'inscriptions.

## INHUMATIONS

### 64000.3524.00 – Convois funèbres, inhumations, divers [charges CHF 28'925.–]

Les coûts en 2010 sont assez proches de ceux comptabilisés en 2009. Le budget 2010 (CHF 40'000.– de charges) était surestimé.

## 3 CONCLUSION

Nous constatons que la comptabilité du Service SP3 semble en général bien maîtrisée. Nous relevons à nouveau que, par souci d'économie, pour des raisons de priorité ou pour des raisons liées aux effectifs, certaines réalisations ou certaines dépenses initialement inscrites au budget n'ont pas été effectuées, ou seulement partiellement.

Nous remercions MM. Denis Pittet, municipal et Hervé Baer, premier lieutenant, ainsi que le service de la sécurité publique et de la protection de la population pour les réponses qu'ils nous ont transmises et prions les membres de la Commission des finances ainsi que le Conseil communal de prendre acte du présent rapport.

Sous-commission SP3  
V. Jaques et J.-M. Pasche

## PATRIMOINE (PAT)

Direction : M. Michel Grivel, municipal.  
Sous-commission : Mme Maria-Grazia Velini et Yvan Christinet

Mesdames et Messieurs,

La sous-commission était composée de M. Yvan Christinet membre et de Mme Maria-Grazia Velini, rapporteur.

La sous-commission a procédé à l'examen des comptes du dicastère.

Les comptes présentent un total de charges de CHF 23'235.548.33 et un total de produits de CHF 13'236'140.78. Par rapport au budget 2010, nous constatons une diminution des charges de CHF 358'978.67 et une augmentation de produits de CHF 11'131.78. L'excédent des charges pour 2010 se monte à CHF 9'999'407.55 contre les CHF 10'369'518 budgétées.

Le budget 2010 prévoyait une perte de CHF 28'910 pour le vignoble alors que les comptes se soldent avec un excédent de produits de CHF 97'537.03. Cet excédent provient de la dissolution du solde de la provision du remboursement des dommages suite à la grêle en 2009 ainsi qu'à l'augmentation du stock.

Nous remercions MM. Michel Grivel, municipal en charge du Dicastère PAT et Marc-André Gremion, chef de service, pour leurs réponses tout en regrettant qu'elles soient parfois un peu minimalistes. Pour le vignoble, des réponses claires et étoffées ont été fournies par Mme Gerlinde Stenghele, cheffe du Service des finances de la Ville.

*Les commentaires en italique correspondent aux réponses données par les différents services.*

## Questions soumises au dicastère

### Services administratifs et techniques

#### 30000.3011.00 Traitements CHF 505'125.30

Une diminution de CHF 19'974.70 par rapport au B10 et de CHF 21'085.20 par rapport au C09.

*Vacation entre les changements de 2 postes de travail.*

**30000.4390.00 Frais divers – CHF 10'045.50**

Une augmentation de CHF 6'045.50 (151%) par rapport au BU10 et de CHF 3'551.45 par rapport au CO09. Merci d'indiquer ce que contient ce compte.

*L'année a été riche en événements imprévus dans notre budget.*

**31200.3121.00 Eau des Jardins familiaux – CHF 6'573.55**

Augmentation de CHF 2'573.55 en rapport au B10 et similaire au montant dans les C09. Pourquoi avoir baissé cette charge dans le budget 2010 alors que ce poste est en augmentation depuis les comptes 2008?

*Erreur d'appréciation lors de l'établissement du budget.*

**32100.3528.02 Garde forestier part traitement et charges sociales – CHF 17'265.00**

Idem que questions ci-dessus (+ CHF7'265 B10 et similaire C09)

*Budget sous-estimé par rapport au travail à effectuer*

**32100.4390.00 Recettes diverses 17'779.80**

Idem que questions ci-dessus (+CHF 4'579.80 B10 et similaire C09)

*Ventes sur pieds et décomptes de travaux subventionnés plus importants que prévu.*

**Vignoble**

**33000.3011.00 Traitements – CHF 208'357.50**

**33000.3011.01 Commissions s/vente – CHF 8'219.85**

**33000.3012.00 Salaire du personnel auxiliaire – CHF 101'650.00**

Le total de ces trois comptes est de CHF 318'227.45 avec peu d'écart par rapport au B10, mais avec une baisse de CHF 37'893.95 par rapport au C09. Cette baisse est-elle due à la nouvelle méthode de commissionnement ?

*Les traitements 2009 ne reflètent pas la réalité car ils contiennent la participation à la récolte du vigneron de CHF 29'036 pour l'année 2008. Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 une nouvelle base de rémunération sans intéressement à la récolte a été fixée pour le vigneron.*

**33000.3030.00 Cotisation AVS-AC et divers – CHF 30'942.30**

Malgré la baisse des traitements, ce compte est en hausse d'environ 15% par rapport au B10

- a) *Dans le compte AVS figure une facture de l'AVS pour un rattrapage des cotisations sur une rémunération de CHF 10'000.00*
- b) *Pour le personnel agricole, la cotisation AVS comprend l'assurance maladie. Il y a eu une hausse des cotisations de 0,36 % au 1<sup>er</sup> janvier 2010, augmentation qui n'était pas connue au moment de l'établissement du budget*
- c) *Ce compte contient les cotisations AVS sur CHF 13'032 correspondant à la part des salaires en nature.*

**33000.3062.00 Frais transport personnel auxiliaire - CHF 2'535.00**

Diminution de CHF 3'505 en rapport au B10 et similaire au montant des C09. Pourquoi avoir augmenté cette charge dans le budget 2010 ?

*Ce montant couvre les frais de voyage du personnel des effeuilles et des vendanges (généralement depuis l'Italie). Le montant final peut varier en fonction du nombre de personnes, de leur provenance ou du degré de la mécanisation de récolte. Budget : 12 voyages en Italie, 2 voyages au Portugal. 2010 : nous n'avons payé que 6 voyages France et Italie. Les autres saisonniers résidaient en Suisse*



**33000.3066.00 Frais subsistance et divers personnel auxiliaire – CHF 16'198.90**

Montant en hausse de CHF 11'099.90 par rapport au C09.

*Le budget est calculé pour 620 jours de pensions. Les effeuilles 2009 ont été exécutées par des tiers. (Pas de pension au printemps. Que les vendanges). Nous limitons au maximum le personnel. 2010 : effeuilles par des saisonniers sous contrat ; petite partie effectuée par des tiers. Les dépenses effectives sont comptabilisées*

**33000.3105.02 Promotion, publicité – CHF 17'970.60****33000.3105.02 Promotion, manifestations – CHF 20'293.15**

Le total de ces comptes est dans la cible du B10, mais il y a une baisse de CHF 7'229.40 pour le 1<sup>er</sup> compte et une hausse de CHF 8'043.15 pour le 2<sup>e</sup> compte toujours par rapport au B10. Merci de votre explication.

*Le vignoble dispose en 2010 d'un budget global de promotion et publicité de CHF 37'250. A son arrivée en janvier 2010, la nouvelle cheffe du Service des finances a effectué une réallocation du budget avec plus de manifestations, soit salons de vins, comptoirs, journée du 11 septembre (33000.3105.02) et moins de publicité journaux, imprimés, heures de consultants (33000.3105.01).*

**33000.3122.00 Gaz – CHF 19'595.12**

Hausse de 40% par rapport au B10 et aux C09

*Une facture de gaz naturel carburant pour le véhicule à gaz VD532747 de CHF 3'121.17 a été imputée à ce compte alors qu'elle aurait dû, comme en 2009, être imputée au compte 33000.3155.00 « entretien véhicules, engins automoteurs ». Par ailleurs, le prix du gaz a augmenté par rapport à 2009.*

**33000.3139.00 Stock vin variation – CHF 127'156.00**

Quelle est la valeur du stock du vin au 31.12.2010 ? CHF 502'886

**33000.3154.00 Entretien machines et matériel d'exploitation - CHF 16'845.95**

Augmentation de CHF 8'845.95 en rapport au B10 alors que dans les C09 ce compte était à CHF 18'996.33. Pourquoi avoir baissé cette charge dans le budget 2010 ?

*Un compresseur est tombé en panne en octobre 2010 et a dû être remplacé au coût de CHF 4'453.85. Cette panne ne pouvait être prévue au budget. Un grand service du pressoir pour CHF 2'658.05 a dû être effectué durant les vendanges suite à un dysfonctionnement.*

**35000.3141.00 Entretien des bâtiments - montant global des comptes indiqués dans les remarques à la page 77 du fascicule (du compte de 35003.3141.00 au compte 35164.31.41.00) – CHF 494'572.42 - Montant porté au budget CHF 500'000****Entretien des bâtiments non budgétisés**

35001.3141.00 Ancien stand – CHF 824.95

35004.3141.00 Autres bâtiments et locaux divers – CHF 9'769.32

35008.3141.00 Bâtiment du port du Port du Petit Bois – CHF 7'831.55

35011.3141.00 Beausobre (Maison du concierge) – CHF 576.50

35013.3141.00 Beausobre (PC et Garage sout) – CHF 2'382.40

35015.3141.00 Caserne des Pompiers – CHF 5'370.40

35019.3141.00 Centre Culturel – anciennes casernes – CHF 3'150.70

35023.3141.00 Couvaloup 12 – CHF 191.25

35025.3141.00 Etabliss. horticole et habitation – CHF 6'900.00

35030.3141.00 La Gracieuse – Rural – CHF 161.55

35035.3141.00 Maison de Seigneux – CHF 7'679.30

35039.3141.00 Peyrolaz – CHF 1'478.00

35043.3141.00 St-Louis 2 - CHF 1'592.80

35045.3141.00 Stand du Boiron - CHF 276.10

35049.3141.00 Temple et autres lieux de culte - CHF 1'412.91

35157.3141.00 Grand-Rue 80 - CHF 4'710.10

35161.3141.00 Buvelot 11 - CHF 9'444.10

35163.3141.00 Marcelin 7 - CHF 1'959.40

Le total de ces entretiens est CHF 65'711.33. Pourquoi des prévisions budgétaires n'ont pas été intégrées au montant global de CHF 500'000 ?

*L'entretien des bâtiments est budgétisé pour l'ensemble des bâtiments sous la forme d'une enveloppe globale; il n'est alors pas ventilé par bâtiment.*

*Dans les remarques à la page 77 du fascicule figurent les comptes des bâtiments pour lesquels des montants comptabilisés sont supérieurs à CHF 10'000.00. Le total des dépenses 2010 est bien de CHF 494'572.42 + CHF 65'711.33 soit CHF 560'283.75. Il est à noter que sur ce dépassement, une facture de CHF 27'744.50 a été prélevée sur le fonds de rénovation N° 9282.15 de la PPE Riond-Bosson 3 (voir page 87 des comptes 2010).*

**35003.3141.00 Entretien des bâtiments Ancienne Douane - CHF 46'723.05**

Quels travaux ont été effectués pour ce montant ? Aux C09 CHF 1'715.80

*Gros entretien de la toiture et des lucarnes.*

**35045.31.41.00 Beausobre IV entretien des bâtiments - CHF 123'360.35**

Quels travaux ont été effectués pour ce montant ? Aux C09 CHF 65'613.30

*Révision des parois mobiles (arrivant en bout de course) et des faux plafonds des Foyers, révision générale de l'ascenseur, entretien des sols du restaurant et des installations de la cuisine, création d'un bureau dans le hall central pour le Directeur du Conservatoire de Musique l'Ouest Vaudois (COV).*

**35013.3185.00 Honoraires et prestations de services Beausobre PC et Garage – CHF 6'000.00**

Ce montant n'était pas au budget 2010. Quel genre de prestation a été fourni ?

*Informatisation des plans de ces immeubles (DAO).*

**35018.3141.00 Centre Viticole Marcelin – entretien bâtiments - CHF 30'537.15**

Quels travaux ont été effectués pour ce montant ? Aux C09 CHF 462.05

*Changement des pompes de relevage et gros entretien de la toiture.*

**35029.3154.00 Entretien matériel d'exploitation - CHF 20'888.40**

Augmentation de CHF 6'888.40 en rapport au B10 alors que dans les C09 ce compte était à CHF 21'699.55. Pourquoi avoir baissé cette charge dans le budget 2010 ?

*Réparation de la climatisation du local informatique et changement de plusieurs extincteurs.*

**35042.42.71.00 Location restaurant Piscine - CHF 16'032.35**

En baisse de CHF 8'239.05 par rapport au C09. Pourquoi ?

*Le loyer est proportionnel au chiffre d'affaire.*

**35047.3141.00 Sylvana – entretien bâtiment – CHF 33'151.10**

Pourquoi des travaux d'entretien alors que le CVE vient juste d'être terminé ?

*Erreur d'aiguillage de 2 factures.*

**35050.3141.00 Entretien vestiaire Parc des Sports - CHF 29'566.15**

Quels travaux ont été effectués pour ce montant ? Aux C09 CHF 6'192.93

*Transformation suite à un dégât d'eau des bureaux du FC Forward et Morges Natation.*

**35162.4803.00 Riond-Bosson 3 – prélèvement fond rénovation RB 3 CHF 27'744.50**

Combien reste-t-il sur ce fond ? CHF 32'209.25

Ce montant est à déduire du montant budgété de CHF 500'000 ? *Non, cf. question/réponse n°4, page 3.*

**35163.3803.00 Marcellin 7 – attribution au fonds de rénovation - CHF 0**

Dans le B10 un montant de CHF 1'200 avait été prévu.

*Le fonds de rénovation n'a finalement pas été alimenté comme prévu.*

**59000.3141.00 Entretien des bâtiments scolaires - montant global des comptes indiqués dans les remarques à la page 77 du fascicule (du compte de 59062.3141.00 au compte 59099.3141.00) - CHF 419'655.97. Montant porté au budget - CHF 450'000**

**Entretien des bâtiments non budgétisés**

59083.3141.00 Fossés - CHF 330.00

59089.3141.00 Gracieuse Maison de Maître - CHF 4'881.90

59091.3141.00 Jardins - CHF 8'535.80

59097.3141.00 Pré-Maudry - CHF 937.30

59102.3141.00 La Longeraie - CHF 1'254.20

59104.3141.00 Square Central - CHF 6'713.50

Le total de ces entretiens est CHF 22'652.70. Pourquoi des prévisions budgétaires n'ont pas été intégrées au montant global de CHF 450'000 ?

*Réponse idem question/réponse N°4, page 3. Le total est bien de CHF 419'655.97 + CHF 22'652.70 soit CHF 442'308.67 sur un budget de CHF 450'000.00.*

**59069.4271.02 Locations diverses Chanel - CHF 11'350.00**

Encaissement de CHF 4'750 plus important que le budget 2010. Les comptes 2009 ne comportaient pas de loyers. Plus de locataires ou un locataire fixe avec un loyer plus important ?

*Ce montant correspond à plus de location.*

**Vœux**

La commission souhaite que le montant total des dépenses d'entretien des différents bâtiments ainsi que l'entretien des bâtiments scolaires (tels que détaillés en page 77) figure dans les remarques dudit dicastère.

Nous prions les membres de la Commission des finances ainsi que le Conseil communal de prendre acte du présent rapport.

Sous-commission PAT

M.G. Velini  
Présidente

**INFRASTRUCTURES ET ÉNERGIES (IE)**

Direction : M. Frédéric Jomini, municipal  
 Sous-commission : Mme Sylvie Pousaz et M. Bastien Monney

La sous-commission, composée de Sylvie Pousaz et Bastien Monney, s'est penchée sur les comptes 2010 du Dicastère IE. Nous remercions ici MM. Frédéric Jomini, municipal en charge du dicastère, Alain Jaccard, chef de service, ainsi que la Direction du service des finances des réponses apportées à nos questions.

Le total des charges s'élève à CHF 22'577'584.04 et celui des revenus à CHF 19'692'902.34.

En comparant les comptes 2010 avec ceux de 2009, nous constatons que les charges sont en augmentation de CHF 497'063.99 et il en va de même pour les revenus qui sont en augmentation de CHF 494'836.15.

Nous vous présentons ci-dessous les questions posées par les commissaires et en italique, les réponses apportées par les directions IE et FEG.

no	page	compte	Intitulés	montant CHF
<b>1</b>		<b>40100.317</b>	<b>Réception et manifestations</b>	<b>3'567.90</b>
Augmentation des charges dans ce compte, quelle en est la raison ?				
<i>Réponse : La facture concernant le décompte du vignoble pour le vin offert lors des différentes manifestations a été entièrement imputée par FEG sur ce compte alors qu'il aurait dû être dispatché dans les différents services.</i>				
<i>Ex. sous comptes</i> 410003063 ; 451003063 ; 470003063 ; 811003063.				
<b>2</b>	<b>48</b>	<b>41000.309</b>	<b>Autres charges, autorités et personnel</b>	<b>5'729.80</b>
	<b>49</b>	<b>43000.309</b>		<b>2'795.30</b>
	<b>53</b>	<b>46000.309</b>		<b>3'062.95</b>
Augmentation de ces comptes par rapport au B10 et C09, quelles en sont les raisons ?				
<i>Réponse : La mise en place d'une nouvelle version du logiciel de dessin assisté par ordinateur (DAO) a nécessité une formation externe des collaborateurs du Service technique.</i>				
<b>3</b>	<b>48</b>	<b>41000.312</b>	<b>Achats d'eau, d'énergie, de combustibles</b>	<b>1'883.30</b>
	<b>49</b>	<b>43100.312</b>		<b>214'564.01</b>
	<b>54</b>	<b>47000.312</b>		<b>15'447.67</b>
	<b>56</b>	<b>81100.312</b>		<b>6'942.72</b>
Ces comptes sont tous en augmentation par rapport au B10, quelles en sont les raisons ?				
<i>Réponse : Une consommation de gaz carburant pour le véhicule du Service technique plus conséquente que budgétée (410), un prix de l'électricité en hausse (431 et 470) ainsi que la création d'un compte séparé pour l'eau fournie aux forains (811) expliquent ces augmentations.</i>				
<b>4</b>	<b>48</b>	<b>41000.315</b>	<b>Entretien d'objets mobiliers et installations techniques</b>	<b>3'337.75</b>
Augmentation des charges dans ce compte, quelle en est la raison ?				
<i>Réponse : Des coûts de réparation non prévisibles sur le matériel technique (scanner grand format) et sur le véhicule du ST ont pour conséquence un dépassement du montant budgété.</i>				

no	page	compte	Intitulés	montant CHF
<b>5</b>	<b>49</b>	<b>43000.331</b>	<b>Amortissement patrimoine administratif</b>	<b>494'607.00</b>
Diminution de CHF 38'373.00 par rapport au B10, quelle en est la raison ?				
<i>Réponse IE : Amortissement voir avec FEG</i>				
<i>Réponse FEG : Le montant de CHF 38'373.00 représente l'amortissement concernant le préavis Etude pour la réhabilitation, renforcement et adaptation des infrastructures communales aux Charpentiers, Gare et place Dufour (préavis N° 2418), au budget 2010 un montant inscrit de CHF 38'800.00. Nous n'avons pas comptabilisé l'amortissement car il n'y a pas de dépenses comptabilisées au 31.12.2010.</i>				
<b>6</b>	<b>49</b>	<b>43000.435</b>	<b>Ventes et prestations de service</b>	<b>62'490.15</b>
A combien se monte la 1 <sup>ère</sup> tranche de la redevance d'exploitation ? Combien y a-t-il de tranches prévues ? Pour quelle raison, un montant de CHF 1'000.00 est-il inscrit au B11 ?				
<i>Réponse : Il s'agit de recettes exceptionnelles. L'exploitation des graves de la parcelle 127 de la Commune de Morges au Boiron devrait générer une recette globale d'environ CHF 350'000.00, mais qui est tributaire de la nature des matériaux découverts à l'avancement. Les tranches dépendent du rythme d'exploitation pour lequel la seule certitude est une échéance à 2015.</i>				
<b>7</b>	<b>50</b>	<b>43200.315</b>	<b>Entretien d'objets mobiliers et d'installations techniques</b>	<b>299.00</b>
Au B10, CHF 9'500.00 avait été budgété pour le remplacement de l'élévateur, cet investissement a-t-il été fait ?				
<i>Réponse : Il a été renoncé à cette dépense. Celle-ci est planifiée dans le préavis de Riond-Bosson 3.</i>				
<b>8</b>	<b>50</b>	<b>43200.427</b>	<b>Revenus des immeubles du patrimoine administratif</b>	<b>7'253.25</b>
Pour quelle raison ce montant est-il variable et non pas fixe comme pour des loyers ?				
<i>Réponse : Il s'agit en fait de la location de matériel lors de manifestations. Le résultat est dépendant des manifestations organisées et du matériel loué qui peut varier d'une année à l'autre.</i>				
<b>9</b>	<b>50</b>	<b>43400.312</b>	<b>Achats d'eau, d'énergie, de combustibles</b>	<b>9'824.90</b>
Charges en diminution par rapport au B10 et C09, alors que les comptes xxx.312 sont en augmentation dans les C10, pour quelle raison ?				
<i>Réponse : Il s'agit de la consommation d'eau des fontaines. La légère diminution de cette quantité s'explique par le fait que le règlement du débit d'eau aux fontaines a été légèrement diminué cette année.</i>				
<b>10</b>	<b>51</b>	<b>43700.311</b>	<b>Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules</b>	<b>26'154.30</b>
Augmentation par rapport au B11 et C10, quelle en est la raison ?				
<i>Réponse : Cette augmentation s'explique d'une part par l'achat d'une fraise autotractée pour évacuer la neige du centre-ville et d'une autre part par un besoin en dessus de nos prévisions en brosses pour notre petite balayeuse urbaine.</i>				
<b>11</b>	<b>51</b>	<b>43700.315</b>	<b>Entretien d'objets mobiliers et d'installation techniques</b>	<b>40'033.51</b>
Augmentation par rapport au B10, quelle en est la raison ?				
<i>Réponse : Ce dépassement provient de réparations inattendues sur notre balayeuse de route ainsi que sur la grue du camion-grue. Nous proposons de changer ces engins dans le cadre du préavis N° 19/4.11.</i>				

no	page	compte	Intitulés	montant CHF
12	52	45100.352	<b>Incinération et élimination des ordures</b>	<b>1'020'416.50</b>
Augmentation par rapport au B10, quelle en est la raison ?				
<i>Réponse : Ce dépassement s'explique par une augmentation de la quantité collectée d'OM en conteneurs enterrés.</i>				
13	53	45600.352	<b>Traitements des déchets</b>	<b>114'209.00</b>
Cette augmentation est-elle due aux déchets livrés par les 4 communes environnantes qui utilisent la déchetterie ?				
<i>Réponse : Cette augmentation provient d'une plus grosse quantité que prévue de déchets encombrants collectés à la déchetterie. Cette augmentation est plus au moins égale au prorata des habitants pour les 4 communes et la Ville de Morges. Ce dépassement a été facturé selon la convention et imputé sur le compte 45800.435.</i>				
14	53	45800.311	<b>Achats de matériel d'exploitation</b>	<b>10'497.90</b>
Diminution par rapport au B10, quelle en est la raison ?				
<i>Réponse : Cette diminution s'explique par le fait que l'achat de la benne à verre a été moins onéreux que prévu (-CHF 2'200.00) (participation VALORSA).</i>				
15	54	46100.352	<b>Annuité crédit d'étude collecteurs Centre - Grosse-Pierre - Lac</b>	<b>0.00</b>
B10 et B11 montants budgétés de CHF 20'000.00, pourquoi est-il à CHF 0.00 ?				
<i>Réponse : L'ERM n'a pas facturé d'annuité en 2010 sur le crédit d'étude "Collecteurs Centre – Grosse-Pierre – Lac". La 1<sup>ère</sup> facture d'annuité nous est parvenue en avril 2011, après bouclement 2010.</i>				
16	54	47000.480	<b>Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement</b>	<b>0.00</b>
B10 et B11 montants budgétés de CHF 10'000.00, pourquoi est-il à CHF 0.00 ?				
<i>Réponse : Aucune dépense extraordinaire n'a nécessité un tel prélèvement.</i>				
17	55	81000.427	<b>Revenus des immeubles du patrimoine administratif</b>	<b>0.00</b>
B10 et B11 montants budgétés de CHF 1'600.00, pourquoi est-il à zéro ?				
<i>Réponse : Intégré dans 810.435 car nouveau système de facture.</i>				
18	56	81100.465	<b>Participations et subventions de tiers</b>	<b>0.00</b>
Pourquoi n'y a-t-il pas eu de participations en 2010 ?				
<i>Réponse : Résultat en fonction des chantiers. Pas de subsides versés par ECA en 2010.</i>				
19	56	81100.480	<b>Prélèvement sur les fonds de réserves et de renouvellement</b>	<b>0.00</b>
Pourquoi n'y a-t-il pas eu de prélèvement en 2010 ?				
<i>Réponse : Aucune dépense extraordinaire n'a nécessité un tel prélèvement.</i>				
20	56	820	<b>Concession électricité</b>	
Pourquoi n'y a-t-il pas eu de transitoires passés sur ces comptes ?				
<i>Réponse : Les transitoires étaient basés sur des prévisions et le résultat exact nous parvenait normalement au cours des 6 premiers mois de l'année suivante. Pour mettre un terme à cette pratique, nous avons décidé avec FEG de partir à zéro dès 2010 et de se baser dans le futur sur les versements effectués réellement en cours d'année comptable.</i>				

no	page	compte	Intitulés	montant CHF
21	56	81100.465	Participations et subventions de tiers	0.00
Pourquoi n'y a-t-il pas eu de participations en 2010 ?				
<i>Réponse : Résultat en fonction des chantiers. Pas de subsides versés par ECA en 2010.</i>				
22	57	83000.313	Autres fournitures et marchandises	112'119.61
Augmentation par rapport au B10, quelle en est la raison ? Peut-on avoir le détail de ce compte ?				
<i>Réponse : Les listes vous sont remises en annexe.</i>				
Après contrôles des listes reçues d'IE, il est constaté que ce compte est en augmentation suite à diverses réparations. La sous-commission n'a pas remarqué de grosses dépenses pour un seul objet, mais plusieurs pièces ont été remplacées pour des sommes relativement faibles.				
23	57	83000.380 83000.480	Attribution aux fonds réserve et de renouvel. Prélèvement sur les fonds de réserve et de renouvel.	75'000.00 0.00
B10 et B11 budgétés à CHF 0.00 alors que CHF 75'000.00 sont attribués, quelle en est la raison ? Pourquoi n'y a-t-il pas eu de prélèvement sur le fonds de réserve ?				
<i>Réponse : L'excellent résultat 2011 a permis de porter ce montant au fonds de réserve. Aucune dépense extraordinaire n'a nécessité un tel prélèvement.</i>				

## CONCLUSION

Nous remercions les Directions « Infrastructures et énergies » et « Finances, économie et contrôle de gestion » pour les réponses complètes qu'elles nous ont transmises et prions les membres de la Commission des finances ainsi que le Conseil communal de prendre acte du présent rapport.

au nom de la sous-commission  
Les membres :

Sylvie Pousaz & Bastien Monney

## **JEUNESSE, SÉCURITÉ SOCIALE ET ESPACES PUBLICS (JSSEP)**

Direction : Mme Sylvie Morel-Podio, municipale  
Sous-commission : Jean-Marc Pasche et Vincent Jaques

### **Rapport de la Sous-commission JSSEP**

#### **1. Généralités**

Mesdames et Messieurs,

La Sous-commission formée de MM Jean-Marc Pasche (président) et Vincent Jaques (membre) avait pour mission l'étude des comptes 2010 du Dicastère JSSEP.

Globalement, elle fait les constats suivants :

Résultats des comptes 2010 comparés aux montants du budget 2010 :

Par rapport aux six autres dicastères, JSSEP enregistre la plus importante différence, soit CHF 1'010'717.00 sur un écart global de CHF 1'857'763.00 (54,4 %), les charges réelles sont inférieures à celles budgétées. Cette différence provient essentiellement de deux groupes de comptes :

- d'une part, celui du **Service social** (groupe 71) où charges et revenus sont toujours très difficiles à évaluer, notamment en raison des montants de la facture sociale dont les décomptes finaux ne sont connus que très (trop !) tardivement
- d'autre part, de celui des **Immeubles subventionnés et office du logement** où, pour cette année, le montant budgété pour l'aide au logement s'est révélé beaucoup trop important. Une communication sur les raisons de cette forte différence a été faite, en son temps, au Conseil communal

Résultats comparatifs entre les comptes 2010 et les précédents, en 2009

Sous cet angle, le résultat est inverse : il est enregistré une augmentation des charges de CHF 1'872'037.00 et également une augmentation des revenus de CHF 795'190.00.

Le coût net de JSSEP s'est donc alourdi de CHF 1'076'847.00 entre 2009 et 2010.

Ceci s'explique principalement par les coûts plus élevés de l'aide sociale et de la prévoyance (+ CHF 845'254.00), de notre participation à l'immeuble subventionné rue de la Gare 39 (+ CHF 82'000.00) pour une année entière (partielle en 2009). Il faut également tenir compte d'une augmentation du personnel dans le dicastère (+ 5.47 EPT), augmentation due notamment au développement des crèches et garderies.

## 2. Questions posées à la Municipalité

Les questions posées à la Municipalité sont au nombre de 23. Vous les trouvez ci-dessous de même que les réponses de la Municipalité (*en italique*)

Piscine (170)

Page	Question	N° de compte	Libellé	Questions / remarques
58	1	17000.3011.00 17000.3012.00	Traitements Personnel auxiliaire	Le cumul des 2 comptes montre que les charges ont baissé de CHF 4'502.15 (- 1 % sur C09) et de CHF 20'016.85 par rapport au budget (-4.6%). La compensation du personnel fixe par du personnel auxiliaire durant les périodes de (longues) absences n'est pas défavorable du point de vue financier. Au contraire. Si ces absences sont dues à la maladie, où trouve-t-on la contrepartie (versement des prestations de l'assurance couvrant la perte de gain) ?



Réponse municipale :

***Pour l'ensemble de la Commune, la contrepartie des prestations d'assurances touchant le personnel est comptabilisée dans le compte 13000.4361.00***

58	2	17000.3121.00 17100.3221.00 17100.3122.00 71401.3122.00	Eau Eau Gaz Gaz	Ces différents comptes présentent des écarts importants entre les comptes 2009, les comptes 2010 et le budget 2010. Quelles sont les raisons de ces variations ? Le service ne peut-il pas obtenir des estimations plus précises ?
----	---	--	--------------------------	--

Réponse municipale :

- ***Pour le compte 17000.3121.00, la diminution du compte est principalement due à une erreur de ventilation de la pièce N° 4'556 d'un montant de CHF 4'707.80 qui aurait dû être ventilée sur le compte patinoire.***
- ***Pour le compte 17100.3121.00, même réponse que ci-dessus***
- ***Pour le compte 17100.3122.00, nous avons eu un transfert de charges d'un montant de CHF 6'000.00 (pièce N° 25'832) de la part du restaurant de la patinoire qui a été facturé à Patrimoine***
- ***Pour le compte 71401.3122.00 : pas reçu de réponse***

58	3	17000.3124.00	Carburant	Comme pour passablement de postes, la dépense portée au budget paraît exagérément élevée : ce poste représente dans les comptes entre CHF 500.00 et 700.00 suivant les années. Pourquoi cette évaluation (presque) toujours trop pessimiste ?
----	---	---------------	-----------	---

Réponse municipale :

***Nous avons la carte du compte carburant sur le N° 17100.3124.00 et comme nous groupons les achats de carburant piscine-patinoire, il y a une répartition qui est estimative, et nous devons mieux répartir les factures entre ces deux comptes***

58	4	17100.3011.00	Traitements	Les absences dues à de longues maladies ont été remplacées par l'engagement de personnel auxiliaire. Toutefois, on ne trouve pas de contrepartie, à savoir les montants versés par l'assurance couvrant la perte de salaire. Ces montants sont-ils enregistrés ailleurs, dans d'autres comptes ?
----	---	---------------	-------------	--

Réponse municipale :

***Pour l'ensemble de la Commune, la contrepartie des prestations d'assurances touchant le personnel est comptabilisée dans le compte 13000.4361.00***

Patinoire (171)

59	5	17100.4390.00	Recettes diverses	Le montant enregistré de CHF 8'090 est bien supérieur à celui des comptes 2009, et plus encore que celui inscrit au budget 2010. Quelle en est la raison ?
----	---	---------------	-------------------	--

Réponse municipale :

*Nous avons eu plus de demandes spéciales des clubs ; comme par exemple le Curling à qui nous avons livré des clés pour un montant de CHF 882.90, facturation des annonces pour le Club des Patineurs de CHF 398.80 et CHF 305.15 idem au HC Forward, etc. Ainsi que divers autres montants.*

Parc des Sports (172)

59	6	17200.4390.00	Recettes diverses	Le montant enregistré de CHF 4'000.00 correspond exactement à celui budgété. Quelle est la nature de cette recette ?
----	---	---------------	-------------------	--

Réponse municipale :

*Ce montant est une participation aux frais de nettoyage et à l'électricité pour l'éclairage des terrains de foot facturés au FC Forward Morges*

Espaces verts (440)

60	7	44000.3155.01	Subventionnement pour l'entretien des vélos en libre-service	Les vélos en libre-service représentent une forme de « transport individuel public » Pourquoi ce poste n'est-il pas intégré dans ATD2 sous la rubrique 18 intitulée « Transports publics » ?
----	---	---------------	--	--

Réponse municipale :

*Un transport public consiste à ce qu'un moyen de locomotion transporte plusieurs personnes ensemble et que le chauffeur ait un permis conforme et travaille contre rémunération. Ce n'est pas le cas ici, il s'agit plutôt d'un service de location et d'une subvention à l'association qui gère le service en question. Ce compte est sous les espaces publics parce que c'est lui qui pilote et gère ce projet, donc le contrôle*

60	8	44000.3189.00	Déchets végétaux	Le montant de CHF 3'583.10 est en forte baisse par rapport au budget (CHF – 6'416.90) mais surtout par rapport aux comptes 2009 (CHF – 28'965.45) Quelle en est la raison ? Changement de méthodes ? Ou une partie de cette charge se retrouve-t-elle ailleurs ? Ce compte est-il à mettre en relation avec le compte 4400.3902.00 ?
----	---	---------------	------------------	---

Réponse municipale :

*Vous avez répondu vous-même à la question. Dès cette année, selon les consignes reçues du Service des finances, les charges entre les divers services doivent passer par un compte 3900, réciproquement 4900.*

*Ainsi le traitement des factures concernant les déchets végétaux est assuré par le Service de la voirie.*

*En fin d'année une imputation interne est comptabilisée, soit cette année un montant de CHF 24'000. — pour le traitement des déchets verts.*

60	9	44100.3124.00	Carburant	Pour quelle raison une aussi faible dépense en carburant (CHF 23.25) a-t-elle été enregistrée en 2010, alors que les comptes 2009 et le budget 2010 indiquent respectivement une somme de CHF 1000 et CHF 1200.– ?
----	---	---------------	-----------	--

Réponse municipale :

*C'est un oubli de notre part.*

*Le carburant utilisé au cimetière est fourni par une petite citerne que l'Office des espaces publics va remplir régulièrement à la pompe.*

*Nous n'avons pas de carte spécifique pour le cimetière.*

*Nous aurions dû, comme les années précédentes, imputer un montant d'env. CHF 1'000. -- à ce compte et le déduire du compte 44000.3124.00*

Cimetière (441)

61	10	44100.3189.00	Déchets végétaux	Aucune charge n'est inscrite aux comptes 2010. Le budget prévoyait CHF 6000. – Pourquoi aucune dépense n'a-t-elle été engagée ?
----	----	---------------	------------------	---

Réponse municipale :

*Montant se trouvant dans le compte 44100.3902.00*

61	11	44100.3902.00	Imputations internes de biens, services, marchandises	Que contient ce poste dont le montant de CHF 3'500.00 ne figure pas au budget ?
----	----	---------------	---	---

Réponse municipale :

*Déchets végétaux du cimetière. Sur le même principe que ci-dessus*

Service social (710)

61	12	71000.3665.00	Aide complémentaire communale AVS	Montant de CHF 85'147.60 presque doublé par rapport au budget. Peut-on connaître le nombre de bénéficiaires pour les années 2009 et 2010 ? Le tarif a-t-il subi des variations ?
----	----	---------------	-----------------------------------	--

Réponse municipale :

***Non le « tarif » n'a subi de modification que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, comme accepté par le Conseil communal (préavis 18/4.10). Par contre le nombre de bénéficiaire a d'une meilleure information aux potentiels bénéficiaires.***

***En 2009 : 83 dossiers de bénéficiaires***

***En 2010 : 277 dossiers de bénéficiaires***

Jeunesse

62	13	71005.3664.00	Commission intérêt et soutien jeunesse	Le montant de CHF 6'115.90 ne représente que le 53 % de celui des comptes 2009 et à peine 40 % de celui porté au budget. Quelle raison pour cette forte diminution ?
----	----	---------------	--	--

Réponse municipale :

***Le projet de parlement de jeunes n'a pas démarré, il sera repris en 2011***

Centre médico-social (712)

62	14	71201.3654.02	Subvention TSP à « Espace Prévention »	Subvention versée en 2009 (CHF 104'600.00) ; portée au budget pour CHF 105'000.00 mais pas de charge pour les comptes 2010. Pourquoi ? Le compte est-il en relation avec le poste de travailleur social de proximité ?
----	----	---------------	--	--

Réponse municipale :

***Oui, suite à la démission de la TSP (Travailleur Social de Proximité), difficultés pour Espace Prévention d'engager une nouvelle collaboratrice, donc pas de subvention en 2010***

Centre de Vie Infantile (714)

62	15	71400.3012.00	Salaires du personnel occasionnel	L'explication complémentaire n'est pas compréhensible : « Du personnel occasionnel a pu être engagé de manière fixe ». Ne devrait-il pas alors se trouver dans le poste 71400.3011.00 Traitements ?
----	----	---------------	-----------------------------------	---

Réponse municipale :

***Oui, c'est le cas, ce commentaire s'applique bien au compte 3012, pour expliquer la baisse par rapport au budget.***

62	16	71400.3069.00	Indemnités, remboursements de frais	Le budget prévoyait CHF 700.00. La charge est de CHF 4'720.00. Pourquoi une telle différence ?
----	----	---------------	-------------------------------------	--

Réponse municipale :

*Les frais de formation (indemnisation) des apprentis sont comptabilisés dans ce compte plutôt que dans le 71400.3091.00 selon le Service du personnel*

62	17	71400.3113.00	Achats – Locations de mobilier, Machines, matériel	Le budget prévoyait un investissement de CHF 12'000.– Les comptes enregistrent une dépense de CHF 21'552.35 ; quels achats supplémentaires avez-vous réalisés ?
----	----	---------------	--	---

Réponse municipale :

*Mise en conformité d'une barrière sur le site de la Bergerie (scouts) imprévue lors de l'élaboration du budget*

63	18	71401.3011.00 71400.3012.00	Traitements Salaires du personnel occasionnel	Même demande que pour la question 11
----	----	--------------------------------	---	--------------------------------------

Réponse municipale :

**Même réponse que question 15**

64	19	71401.3185.00	Honoraires et prestations de service	Le montant du budget 2010 est identique aux comptes 2009 (CHF 1'000.00), mais la charge réelle dans les comptes est de CHF 7'801.00. Pourquoi un tel écart ?
----	----	---------------	--------------------------------------	--

Réponse municipale :

*Frais de l'entreprise de nettoyage (pas prévu au budget...) nous avons imaginé disposer de personnel pour le nettoyage au moment de l'élaboration du budget, puis après réexamens, nous constatons qu'il y a des avantages à faire effectuer les nettoyages par une entreprise professionnelle (gestion du personnel, remplacement, machines, outils de nettoyages...)*

Immeubles subventionnés/Office du logement

65	20	74000.3655.05	Part communale au Plan de quartier Gare/Pont-Neuf	Divers montants figurent déjà dans les comptes antérieurs. Néanmoins, ce poste ne devrait-il pas figurer plutôt dans ATD2 (42100.xxxx.xx) ?
----	----	---------------	---	---

Réponse municipale :

*Il s'agit de l'aide financière accordée pour les logements subventionnés par l'Office communal du logement, or l'Office communal du logement est dans le Service Jeunesse sécurité Sociale, dès lors, c'est bien dans ce chapitre que doivent figurer ces aides au logement.*

65	21	74000.3665.07	Part communale immeuble rue de la Gare 39	S'agit-il d'une participation au coût de construction de l'immeuble ou d'un subventionnement annuel destiné à abaisser le coût des loyers (sauf erreur 20 % à charge du Canton et 20 % à charge de notre Commune) ?
----	----	---------------	---	---

Réponse municipale :

*Il s'agit des subventions pour les logements subventionnés, destinée à abaisser les loyers.*

65	22	74000.3665.00 74000.4515.00	Aide individuelle au logement Participation cantonale à l'aide individuelle au logement AIL	Il s'agit de l'un des principaux écarts importants entre le budget et les comptes qui enregistrent une charge en 2010 n'atteignant que le 10 % du montant budgété. A remarquer que, en 2009 déjà, un montant budgété de plus de CHF 649'000.00 avait été inscrit et que la dépense réelle atteignait à peine une dizaine de milliers de CHF ! Il y a manifestement problème récurrent de surévaluation. Ou est-il envisagé des mesures d'encouragement particulières pour justifier de telles sommes prévues au budget ?
----	----	--------------------------------	--	---

Réponse municipale :

*Rappelons que le budget (2010 en l'occurrence) est élaboré en juillet 2009 par les services et entre août et septembre 2009 par la Municipalité..., donc AVANT les comptes 2009... n'ayant donc aucun recul en 2009 l'ajustement a donc été fait pour le budget 2011 (montant 2011 de CHF 120'000) approuvé par la Commission des finances pour le budget 2011.*

65	23	74000.3665.01	Aide individuelle au logement communale	Nouvelle prestation ? Rien dans le budget, ni dans les comptes antérieurs
----	----	---------------	---	---

Réponse municipale :

*La Municipalité a décidé de maintenir à titre provisoire et exceptionnel une aide communale pour des bénéficiaires qui bénéficient de l'AIL en 2009, mais qui auraient vu leur droit supprimé en 2010 lors du renouvellement de leur dossier avec les nouvelles règles cantonales 2010. Cette décision a été prise afin d'éviter de retirer une aide préalablement accordée à des familles dont la situation financière n'avait pas changé, mais qui n'entraient plus dans les nouveaux critères cantonaux, et de précariser soudainement ces familles. Cette solution transitoire va également dans le sens du motionnaire Dewarrat.*

### 3. Conclusion

Plusieurs postes, au sein du dicastère, montrent une certaine stabilité, tenant compte des charges et des revenus. On peut citer à titre d'exemple la piscine, le cimetière, l'action médico-sociale ou encore le service social.

D'autres postes sont en nette augmentation, au niveau des charges principalement. Ces dernières résultent, pour certaines, de décisions prises par notre Conseil (par exemple augmentation des prestations du Centre de Vie Infantile) ou, pour d'autres, par des charges que nous ne maîtrisons peu ou pas, imposées à notre Commune par l'Etat cantonal (Prévoyance et aide sociale, par exemple).

Au niveau financier, le dicastère est bien géré, la comptabilité est maîtrisée. Notre examen n'a pas révélé d'anomalies significatives.

Nous remercions ici Mme Sylvie Morel-Podio, Municipale, ainsi que les différents collaborateurs du dicastère JSSEP pour les réponses et explications données à nos interrogations.

Nous prions les membres de la Commission des finances ainsi que le Conseil communal de prendre acte du présent rapport.

Pour la Sous-commission JSSEP :

Jean-Marc Pasche et Vincent Jaques

## **Aménagement du territoire et développement durable (ATD2)**

Direction : M. Yves Paccaud, municipal  
Sous-commission : Mme Maria-Grazia Velini et M. Yvan Christinet

Mesdames et Messieurs,

La sous-commission était composée de Mme Maria Grazia Velini, membre et de M. Yvan Christinet, rapporteur.

La sous-commission a procédé à l'examen des comptes du dicastère et constate que les comptes 2010 bouclent avec des charges totales de CHF 3'848'952.57 (+15% par rapport aux comptes 09) et des revenus de CHF 392'041.99 (+41% par rapport aux comptes 10), soit un excédent de charges de CHF 3'456'910.98

Le budget prévoyait un total des charges de CHF 3'595'200 et un total des revenus de CHF 284'800.

Les comptes 2009 montraient un total des charges de CHF 3'361'698.82 et un total des revenus de CHF 278'684.90

Nous vous présentons les questions soumises au Dicastère ATD2 et en italique vous trouverez ses réponses

### **1. compte 18000.3657.04 transports publics de Morges et environs.**

Le commentaire parle de CHF 1'516'162.00 CHF et les comptes montrent un montant de CHF 1'522'000.00. De quoi provient la différence de CHF 5'838.00 ?

*La différence de CHF 5'838.00 correspond à la participation de la Ville de Morges au Pyjam'bus (participation de CHF 6'000.00). Le Pyjam'bus ne faisant pas partie de l'offre TPM, ces coûts sont payés en plus. Cependant, ils seront dorénavant intégrés à la participation au bassin 4.*

### **1bis. l'augmentation de ce poste 14%/budget.**

Quelle part concerne la baisse de recettes de la communauté tarifaire et quelle part concerne l'augmentation de desserte Moulin, Delay,...?

*La part de la baisse des recettes se monte à CHF 60'000.00 et la part relative à l'augmentation de la desserte de la ligne 703 se monte à CHF 233'000.00*

**1ter. Est-il envisageable d'avoir 2 lignes de budget pour le compte 18000.3657.04?**

- a. "recettes de la communauté tarifaire"
- b. " transports publics de Morges et environs"

*Il n'est pas possible de séparer les 2 lignes car nous ne touchons pas les recettes de la communauté tarifaire directement. En effet, les recettes sont versées aux MBC qui gèrent les comptes de charges. La participation du Canton est calculée en fonction de la différence entre les charges et les recettes et est ensuite déduite. Le solde est réparti entre les différentes communes membres des TPM selon la répartition définie par la convention (part de la Ville de Morges correspondant à env. 51 %).*

**2. Compte 42000.3091.00 formation continue.**

Compte 2009 = 1'885.00, budget 2010 = 4'000.00 et comptes 2010 = 5'891.00 pourquoi cela a augmenté ?

*L'augmentation est liée, en partie, à l'engagement de nouveaux collaborateurs et à la mise à niveau de leur formation pour des outils particuliers comme autocad. De plus, une formation pour tout le service était prévue dans le but d'aider à la gestion et au fonctionnement de la nouvelle équipe ATD2.*

**3. Compte 42000.3111.00 Achats-locations de mobilier**

En augmentation régulière (compte2009-budget2010-compte2010), pourquoi ?

*L'augmentation est due à la photocopieuse/imprimante couleur qui a un coût plus élevé qu'une photocopieuse noir-blanc. De plus, grâce à la couleur, de nombreux dossiers pour les études en cours ont été reproduits par nos soins au lieu d'être facturés par les mandataires dans les différentes études.*

**4. Compte 42000.3199.00 Téléphones**

Budget 2010 = 2'100.00 et comptes 2010 = 3'737.05. Quelles en sont les raisons ?

*L'augmentation est due à une modification de l'abonnement de téléphone de Mme Monteventi qui lui permet de consulter ses mails par son téléphone.*

Votre commission n'émet pas de vœu pour le Dicastère Aménagement du territoire et développement durable.

Nous remercions le Service ATD2 des informations fournies et prions les membres de la Commission des finances ainsi que le Conseil communal de prendre acte du présent rapport.

Au nom de la sous- commission

Le Président-rapporteur  
Yvan Christinet



## Conclusions

Après de nombreuses années bénéficiaires qui ont permis à notre commune de mener une politique dynamique en termes de prestations sociales et culturelles, mais également dans des investissements lourds en matière de rénovation de patrimoine et d'infrastructures, on constate un déficit pour 2010 de CHF 2.8 millions, certes en deçà des CHF 4.6 millions budgétés. Car si les revenus restent difficilement contrôlables et sont souvent sujets à des ajustements conjoncturels vers le haut ou vers le bas, les charges opérationnelles quant à elles ont régulièrement augmenté au cours des dernières années, pour répondre par exemple aux besoins en personnel dans le domaine de la petite enfance ou de la police. Notons par contre que les charges ordinaires sont restées stables par rapport aux comptes 2009, soit une variation d'à peine 0.1%.

Néanmoins, il est possible que les prochaines années soient moins généreuses, avec un effet ciseau entre des revenus qui pourraient ralentir et des coûts de fonctionnement qui stagneraient, voire seraient en augmentation.

Pour l'heure en tout cas, la crise économique de 2008 a eu un impact sur l'imposition des entreprises qui a baissé de CHF 3.9 millions, ainsi que des personnes physiques de l'ordre de CHF -2,6 millions. Notons également que la forte activité du marché immobilier s'est traduite par une hausse des revenus de l'impôt foncier de CHF 2,4 millions.

Certes, de nombreux projets d'investissements lourds sont encore prévus pour répondre notamment à la carence de logements à prix abordables, ainsi qu'à la demande en places de parking. Fort heureusement, notre commune reste ouverte à la possibilité de conclure des partenariats publics-privés pour ménager ses ressources tout en attirant des investisseurs privés. Notons que l'utilisation de parcelles publiques peut servir de levier afin d'encourager ce genre d'accords.

La Commission des finances tient à remercier les membres de notre Municipalité ainsi que les collaborateurs de l'administration communale pour l'excellence du travail fourni en faveur de notre collectivité morgienne.

C'est à l'unanimité des 8 membres présents que la Commission des finances vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

après avoir pris connaissance

- des comptes 2010
- du rapport municipal sur les finances
- du rapport de la Commission des finances,

**d é c i d e :**

1. d'accepter les comptes 2010;
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2010;
3. de prier la Municipalité de réaliser les vœux en suspens repris par la Commission des finances et acceptés par le Conseil communal;
4. de prier la Municipalité de réaliser les vœux nouveaux émis par la Commission des finances et acceptés par le Conseil communal;
5. de donner décharge à la Commission des finances de son mandat

Pour la Commission des finances  
Le Président :

Rémy Delalande

Annexe : vœux de la Commission des finances

Rapport envoyé au Conseil communal le 16 juin 2011.